



Actualités

Les laboratoires communautaires de référence deviennent laboratoires de référence de l'Union européenne

Le traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, après avoir été ratifié par tous les États membres.

Dans son article 1, le traité de Lisbonne prévoit que « l'Union se substitue et succède à la Communauté européenne ». Par conséquent, les laboratoires communautaires de référence (LCR) doivent désormais être appelés laboratoires de référence de l'Union européenne.

Conseil de l'Union européenne – Traité de Lisbonne [Consulté le 19 avril 2010] <http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=1296&lang=fr>

En France, parution au Journal Officiel de l'arrêté désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire

Les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire ont été désignés par arrêté du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche en date du 29 décembre 2009 [1]. Ce sont 67 laboratoires nationaux de référence en matière de « Contaminants biologiques présents dans les denrées alimentaires », « Contaminants physiques et chimiques, résidus et additifs » et « Maladies animales », qui sont identifiés en fonction de leur domaine de compétence. Plusieurs mandats supplémentaires ont été désignés pour des domaines prévus réglementairement (directive 92/119) : fièvre de la vallée du Rift, stomatite vésiculeuse, maladie hémorragique des cervidés. D'autres ont été désignés sur des domaines couverts par les centres nationaux de référence dans le domaine de la santé humaine (*Vibrio* sp. dans les produits de la pêche, fièvre charbonneuse, fièvre Q et chlamydie) afin d'assurer, par un partage et un croisement des informations, la détection précoce et donc la prévention des risques émergents ou ré-émergents.

L'Afssa a ainsi été nommée laboratoire national de référence dans 51 domaines de compétence de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, dont 9 nouveaux domaines pour lesquels elle exerçait déjà l'activité sans mandat officiel : *Vibrio* sp dans les produits de la pêche, fièvre charbonneuse, fièvre de la vallée du Rift - diagnostic sérologique, chlamydie aviaire, fièvre Q, Influenza A(H1N1) pandémique porcine chez le porc, maladie hémorragique épizootique du cerf, stomatite vésiculeuse, tularémie (forme clinique).

[1] Arrêté du 29 décembre 2009 désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire (http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20100107&numTexte=37&pageDebut=00390&pageFin=00394).

Évaluation des laboratoires de référence de l'Union européenne dans le domaine de la santé animale et des animaux vivants

Au mois de septembre 2008, la Commission européenne a adopté une communication fixant le plan d'action relatif à l'application de la nouvelle stratégie de santé animale pour l'Union européenne (2007-2013) : « prévenir vaut mieux que guérir ». L'une des actions retenues était l'évaluation globale du dispositif des laboratoires de référence de l'Union européenne dans le domaine de la santé animale et des animaux vivants. L'objectif principal était d'évaluer la performance de ces laboratoires au cours des 15 dernières années et d'identifier, au regard de la situation de chacune des maladies au sein de l'UE, les marges d'amélioration pour garantir la qualité et l'harmonisation des analyses de laboratoires dans le domaine de la santé animale.

L'analyse, réalisée entre les mois de janvier et de septembre 2009 par un contractant sélectionné à la suite d'un appel d'offre ouvert, a concerné les laboratoires de référence de l'Union européenne influenza aviaire, maladie de Newcastle, fièvre catarrhale ovine, peste porcine classique, peste porcine africaine, maladie vésiculeuse des suidés, peste équine, contrôle de l'efficacité des vaccins antirabiques, certaines maladies des poissons, maladies des mollusques bivalves, questions zootechniques et encéphalopathies spongiformes transmissibles (les laboratoires de référence de l'Union européenne désignés récemment n'ont pas été intégrés dans l'étude).

D'une manière générale, les conclusions de l'évaluation sont positives : sept laboratoires de référence de l'Union européenne ont été jugés globalement « satisfaisants » et quatre ont été jugés globalement « exceptionnels ». Cette évaluation qui a été faite selon trois sources d'information – visite des laboratoires suivie d'un rapport d'évaluation validé, questionnaire rempli par chaque CVO sur l'ensemble des laboratoires de référence de l'Union européenne concernés par l'enquête, questionnaire rempli par les LNR dépendants de chaque laboratoire de référence de l'Union européenne – relève la qualité du travail réalisé par les laboratoires au regard de leur mandat et des moyens qui leur sont attribués, ainsi que leur excellent niveau scientifique. Il est souligné qu'au cours des 15 dernières années les laboratoires de référence de l'Union européenne ont produit et réuni une quantité importante de données (rapports annuels, manuels de formation, résultats d'EILA...), de souches, de sérums et de réactifs. Le rapport recommande que ces acquis soient préservés et pleinement accessibles, en particulier pour les LNR. Certaines recommandations ont été faites comme la fusion de certains laboratoires de référence de l'Union européenne : influenza aviaire avec maladie de Newcastle, fièvre aphteuse avec maladie vésiculeuse des suidés et contrôle de l'efficacité des vaccins antirabiques avec rage (non intégré dans l'évaluation). Il est également proposé de créer de nouveaux laboratoires de référence de l'Union européenne : virus West-Nile (qui pourrait être incorporé au laboratoire de référence de l'Union européenne maladies des équidés), maladies des abeilles et des bourdons, ainsi qu'un centre de référence pour l'harmonisation de l'identification et de la traçabilité des animaux. La nécessité d'harmoniser les pratiques des laboratoires de référence de l'Union européenne, de développer la communication entre eux et le besoin d'une



Actualités

formalisation des contacts entre laboratoire de référence de l'Union européenne et LNR ont également été notées.

Le rapport complet est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/laboratories/eval_com_ref_labs_report_112009_en.pdf

L'évaluation des autres laboratoires de référence de l'Union européenne sera réalisée d'ici fin 2011.

Atelier scientifique européen à Paris: « *New Trends in Food Analysis - From LC-MS Technologies to UPLC* » Éric Verdon – Afssa, Fougères (France)

La session scientifique annuelle de la section Europe de l'« AOAC International » (*Association of Official Analytical Chemists International*) a été co-organisée en 2009 par l'ASFILAB (*Association des responsables de la qualité et fiabilité analytique*) et s'est tenue à Paris (France) les 23 et 24 novembre sous la forme d'un atelier de travail.

Cet atelier intitulé « *New Trends in Food Analysis - From LC-MS Technologies to UPLC* » avait pour vocation de présenter devant une audience de plus de 120 analystes en provenance de divers pays essentiellement européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse...), certaines des avancées réalisées dans le secteur de l'analyse de substances chimiques dans les aliments: médicaments vétérinaires, phytosanitaires, vitamines, mycotoxines et allergènes au moyen de nouvelles technologies faisant intervenir notamment les spectrométries de masse hybrides. L'atelier a donné lieu à des présentations orales réparties en trois sessions d'une demi-journée chacune présentant dans l'ensemble près d'une vingtaine de sujets, et à une soixantaine de présentations affichées. Quelques scientifiques de l'Afssa étaient impliqués dans l'organisation scientifique de cet atelier, ainsi que dans l'animation de deux sessions scientifiques et dans une présentation orale, reposant sur les nouvelles technologies de CL-SM hybride. Le Laboratoire d'études et de recherche sur les médicaments vétérinaires et les désinfectants de l'Afssa implanté sur le site de Fougères a contribué à cet atelier dynamique en organisant et en animant la session « Résidus de médicaments vétérinaires » et en présentant ses premiers travaux réalisés au moyen d'un chromatographe liquide, couplé à un tandem de trappes d'ions, linéaire et orbitale. Cet instrument de CL-SM hybride de toute nouvelle génération, disponible depuis deux ou trois ans seulement dans sa version double trappe, permet d'accéder à l'analyse spectrale de composés ionisés grâce à sa haute résolution massique ($R > 30,000$; $\Delta < 5$ ppm). Ce niveau de résolution est nécessaire à l'identification univoque pour certaines substances, notamment pour les composés non connus ayant subi des dégradations, ou encore après leur métabolisation dans les produits biologiques à la source d'aliments pour l'Homme. La présentation reposait pour une première partie sur les travaux de recherche et développement menés sur une méthode d'analyse en mode ciblé et en mode non ciblé pour dépister des résidus d'antibiotiques et leurs composés dégradés ou métabolisés dans la viande de boucherie. La seconde partie portait sur un travail d'identification moléculaire chez le poisson d'élevage, de certains métabolites issus d'un colorant à activité pharmacologique non autorisé en aquaculture dans l'Union européenne. Le programme complet et l'ensemble des présentations et posters sont disponibles sur le site de l'AOAC Europe: <http://www.aoaceurope.com>.